



Association canadienne-française de Regina

Procès-verbal Réunion du CA-ACFR 28 août 2019

Carrefour des Plaines à 19h

1. Mot de bienvenue — présidente

Présences: François-Régis Kabahizi (retard de 20 minutes), Kymber Zahar, Marc Drolet, Laurier Gareau, André Lapointe, Vanessa Kimana

Début de la rencontre à 19h20

Motion de début de rencontre:

André Lapointe, appuyé de François-Régis Kabahizi

2. Adoption de l'ordre du jour — présidente

André Lapointe propose l'ajout de «huit clos» et François-Régis Kabahizi appuie.

Il est mentionné par Marcel Rachid qu'il faudrait une limite de temps. Il est convenu à l'amiable que la réunion finira à 21h30, mais qu'un répit sera accordé jusqu'à 22h.

ODJ proposé par Laurier Gareau, appuyé par François-Régis.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du CA-

Secrétaire

Proposé par Laurier Gareau et appuyé par François-Régis Kabahizi.

4. Contrat de fidélité — présidente :

André Lapointe mentionne qu'il faut conserver l'esprit de transparence envers les membres.

KyMBER Zahar mentionne qu'il faut faire attention à ce qu'on dit et à qui on le dit. Il y a des choses que l'on garde dans le C.A.

Simon Desjardins rappelle qu'il est important de considérer toutes les opinions dans la façon dont le message est rendu.

KyMBER Zahar dit qu'il faut, en effet, respecter l'opinion de tous.

Simon Desjardins mentionne qu'il est important d'être vigilant concernant l'emprunt de canaux de communication irréguliers de la part des journalistes auprès de chacun des membres du C.A.

Le contrat est signé par tous et remis à la présidence.

5. Formation en gouvernance - présidente :

Le 28 septembre est la date sélectionnée après un tour de table. La réunion aura lieu à la salle de réunion du PSQV.

Maurice Chiasson est toujours prêt à répondre à nos questions spécifiques par courriel suite à la réunion.

Une idée de ce qui est attendu de la réunion sera transmise. Voici la proposition des membres:

Thèmes:

Rôle et responsabilité du C.A. et de la direction (Marc)

6. MISE À JOUR sur les comités

i. CPCH- Laurier Gareau

Deux questions soulevées par Simon Desjardins : Comment en est-on arrivé à ce que le CEF ne fasse plus confiance à l'ACFR pour la gestion des locaux ? Et comment peut-on s'assurer que le CEF ait une meilleure confiance envers l'ACFR à l'avenir ?

Intervention de Marcel Rachid: embaucher quelqu'un qui s'y connaît pour gérer les bâtiments (espaces) de façon appropriée. Marcel Rachid dit que le CÉF a lancé un appel d'offre pour embaucher quelqu'un pour gérer les espaces. Il dit que l'ACFR est ouverte d'embaucher quelqu'un qui a l'expertise requise.

Marc Drolet demande si une formation serait suffisante pour gérer les espaces communautaires. Laurier Gareau mentionne qu'un expert ou qu'un organisme expert serait plus approprié.

Marcel Rachid dit que l'ACFR a signé tous les contrats avec les organismes du 2^e étage du PSQV.

Laurier suggère de chercher à organiser une rencontre le plus tôt possible avec le CÉF pour négocier l'entente. François-Régis Kabahizi mentionne qu'il faut régler ce dossier cette année.

André Lapointe propose que Laurier Gareau négocie l'entente à l'aide de délais (le 15 septembre est le premier délai), Vanessa Kimana appuie.

Pour: André Lapointe, François-Régis Kabahizi, Kymber Zahar, Laurier Gareau; Abstention: Marc Drolet, Simon Desjardins

Marcel Rachid mentionne que les réparations de la cuisine du bistro sont le ressort du CÉF. De ses locations, l'ACFR paie un dividende au CEF pour les réparations.

Marcel Rachid assure qu'une vérification des lieux est faite après une location à un client. Il y a un dépôt fait par le client. Il y a de la surveillance sur place.

ii. Gouvernance- présidente :

Laurier Gareau demande où en est le travail du comité?

François-Régis Kabahizi dit que le consultant amène différents points de vue communautaires. Le consultant a fait une ébauche des statuts et règlements, qui sont alignés sur les réalités de la communauté. Le consultant travaille aussi sur les politiques et sur les statuts et les règlements.

Marcel Rachid dit que le comité est responsable de développer les politiques. Marcel Rachid a demandé au consultant de faire deux colonnes: l'ancienne version et la nouvelle version. La communauté sera consultée à la suite du processus. Le C.A. doit avoir le calendrier qu'il veut.

Marc Drolet dit qu'il serait mieux de continuer puisque le processus est bien entamé.

7. Suivi AGA- (PV) Secrétaire

- Retour sur le rapport financier
- L'argent investi dans la programmation
- Patrimoine canadien finance

Simon Desjardins propose qu'une liste soit demandée à la direction: une liste d'activités prises en charge et dirigées par l'ACFR et une autre comprenant les activités partenariales qui mentionne de quelle façon l'ACFR s'est impliquée. Appuyé par Marc Drolet.

Amendement proposé par Laurier, appuyé par Marc Drolet

Simon Desjardins propose qu'une liste soit demandée à la direction: une liste d'activités prises en charge et dirigées par l'ACFR et une autre comprenant les activités partenariales qui mentionne de quelle façon l'ACFR s'est impliquée. La direction fournira aussi la liste des partenaires pour chacune des activités et à quel degré (chiffre en pourcentage si possible) pour la prochaine réunion.

3 POUR: Marc Drolet, Laurier Gareau, André Lapointe

3 Abstentions: François-Régis Kabahizi, Vanessa Kimana, Simon Desjardins

8. Plaintes en cours- **Notes de la présidente :**

L'avis juridique donné par l'avocat : Kymber Zahar mentionne que l'avis juridique stipule que l'ACFR ne peut pas en faire plus pour régler la situation étant donné que la cible des plaintes ne fait plus partie du C.A.

Marc Drolet demande d'être le plus informé possible en lien avec les plaintes.

Marc Drolet pose une question sur la plainte de harcèlement. Il mentionne son conflit d'intérêt avec l'affaire dû à son amitié avec Annie Audet.

Un membre de la communauté a rencontré l'ancienne présidente (Sylvie Bergeron) pour lui dire qu'il y avait un « potentiel de problème ». Il dit que la présidente a bien agité. «Elle a rencontré la plaignante, ensuite, elle a rencontré Marie-France Kenny pour qu'elle discute avec les deux parties en cause et ça finit là [...] La jeune fille en question ne veut pas aller plus loin, alors laissons tomber l'affaire.» Il suggère de laisser tomber l'affaire puisque l'ACRF ne peut pas en faire plus.

Marc Drolet dit qu'il y a eu enquête sur un autre cas concernant des bénévoles. Concernant une autre situation impliquant des bénévoles, il se demande pourquoi nous avons demandé un avis juridique qui ne mène pas à une enquête. Il dit qu'il quittera lors du vote puisqu'il se déclare en conflit d'intérêt.

Kymer Zahar rappelle que l'ACRF ne peut plus rien faire avec cette affaire. Elle dit qu'il y a eu un avis demandé par Marcel Rachid, mais pas d'enquête.

Marcel Rachid mentionne le manque de ressources pour avoir recours à un enquêteur. Il dit que c'est difficile en milieu minoritaire. Il dit que des demandes ont déjà été faites en ce sens à deux autres professionnels qui offrent le service d'enquête à l'habitude. Ils ont tous deux refusé.

Vanessa Kimana suggère qu'on reporte pour donner le temps à tout le monde de lire ce qu'il faut.

André Lapointe propose de laisser passer du temps pour que la présidente rencontre les plaignants et que les membres du C.A. s'informent sur le dossier. À la prochaine réunion, le C.A. se penchera sur la question de nouveau. «Marc Drolet quitte la salle dû à son conflit d'intérêt.» Après discussions, sans appuyeur.

François-Régis dit qu'il faut suivre l'avis de l'avocat. Il dit que, dans le cas contraire, la présidence doit engager un enquêteur pour mener l'enquête.

Kymer Zahar prend la décision de contacter les plaignants. Un vote sera fait à la prochaine réunion.

André dit que la présidence devrait envoyer une lettre qui explique notre position.

Des discussions ont eu lieu pour clarifier la situation.

Point d'information: la présidence prévoit communiquer avec les plaignants pour leur dire que le C.A. n'ira pas plus loin dans le traitement de leur plainte puisque le C.A. en général allait dans cette direction. Une lettre qui expliquera la décision sera envoyée aux plaignants. Simon Desjardins émet des réserves sur cette décision. La procédure (politique) de gestion des plaintes sera bonifiée.

Marc Drolet réintègre la salle de réunion à la demande de Kymber Zahar.

Kymber Zahar explique la situation en lien avec la plainte de harcèlement sexuel. Elle dit qu'il faut savoir qui est l'agresseur pour le mettre à l'écart lors des prochaines situations de bénévolat.

Macel Rachid dit qu'il sait peut-être ce qui se serait passé avec les bénévoles. Marcel Rachid mentionne que la situation aurait eu lieu sur une période d'un mois environ. Marcel Rachid dit qu'il ne connaît pas cette personne. Marcel Rachid aimerait connaître le nom du «préssumé agresseur» pour mieux contrôler le bénévolat et protéger les membres participant aux activités.

François-Régis Kabahizi explique la situation à la demande de Kymber Zahar. Il dit qu'il y a eu agression sexuelle. Il met le C.A. en contexte.

Marc Drolet demande ce que le rapport dit.

Marcel Rachid dit que l'avocat a dit que Marie-France Kenny se contredit. Il dit que la personne aurait tenté d'embrasser la plaignante. Il dit que Marie-France Kenny a mentionné qu'il n'y a pas eu d'agression. Il dit qu'elle a refusé d'émettre un rapport écrit. Il dit que le rapport était controversé et que la victime a droit à l'anonymat, mais pas le présumé agresseur.

Marcel Rachid a une copie du rapport que l'on peut consulter.

Vanessa Kimana dit que cette affaire a effectivement manqué de détails, comme l'a mentionné André Lapointe.

Marc Drolet demande s'il y a eu «agresseur», parce qu'il n'y a pas de rapport de police.

Laurier Gareau dit que la plaignante veut garder l'anonymat. Il dit qu'il faut arrêter d'harcéler Marie-France Kenny, la responsable du dossier, avec cette information. Il lance le même message pour l'avocat de Marie-France Kenny.

Marcel Rachid dit qu'il y a un danger public avec cette plainte. Il dit que le nom devrait être dévoilé.

André Lapointe dit que les autres organisations demandent une vérification des antécédents judiciaire des bénévoles. Il dit qu'on pourrait aussi le faire.

Kymber Zahar mentionne qu'il serait difficile, au niveau organisationnel, de demander à tous les bénévoles de se munir d'un rapport d'antécédents judiciaires. À noter qu'elle s'est occupée de la coordination des bénévoles lors de l'événement d'envergure Mosaïc.

Kymber Zahar dit qu'il faudrait reporter cet élément au début de la prochaine rencontre par manque de temps.

--FIN-- (22h)

**Marc Drolet propose d'avoir 5 minutes pour parler à huit clos, appuyé par Simon Desjardins. 3 pour: Simon Desjardins, André Lapointe, Laurier Gareau
2 abstentions: Vanessa Kimana et François-Régis Kabahizi**

*c) Le dossier de l'entente scolaire-communautaire. La dernière version de l'entente a été envoyée à l'avocat pour consultation en attente de la consultation prévue du CEF auprès des conseillers scolaires. **REPORTÉ***

*d) Plainte rendue à la table des élus contre les députés de Regina qui ont signé la pétition – Mise à jour ; **REPORTÉ***

*e) Plainte en diffamation de la direction de l'ACFR contre Marie-France Kenny. En attente chez l'avocat **REPORTÉ***

9. Suivi rapport de la présidence AGA 2019- présidente (point d'information) : **REPORTÉ**

Notes de la présidente : *Après avoir parlé avec notre consultant il va falloir que François-Regis Kabahizi refasse son rapport avec les points soulevés lors de notre AGA. Lors de notre prochaine AGA je vais présenter son rapport ainsi que le mien.*

10. Rapport des finances- Trésorier **REPORTÉ**

11. Rapport de la direction **REPORTÉ**

12. Huit clos

13. Varia - Les points de l'AGA, la rentrée scolaire,

5 minutes lors de cette réunion, le reste : REPORTÉ

14. Prochaine réunion

La prochaine réunion est suggérée le mercredi 11 septembre à 17h30 au Carrefour des Plainte.

15. Levée de la réunion

André Lapointe propose la levée de la réunion à 22h12, François-Régis Kabahizi appuie.